DGRH C1 4/08/23

Communication Newsletter du 7/09

2 nouveaux dispositifs pour faciliter votre entrée et votre installation dans un logement

Un garant pour faciliter votre accès à un logement locatif

Pour faciliter la location de votre futur logement dès cette rentrée scolaire, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse a conclu, à titre expérimental, un partenariat avec CAUTIONEO.

Vous êtes fonctionnaire stagiaire ou titulaire, ou contractuel en CDI, et vous souhaitez conclure un bail dans le parc locatif privé ou intermédiaire.

Avec CAUTIONEO, vous pouvez bénéficier d'un garant, en seulement 24 heures, à des conditions préférentielles, sous réserve de l'éligibilité de votre dossier, pour le sécuriser et rassurer le propriétaire du logement. Vous n'avez plus besoin de demander l'aide d'un proche.

Cette garantie locataire vous donne également un accès privilégié à de nombreuses annonces locatives immobilières dans toute la France.

Pour en bénéficier, cliquez LIEN vers site MENJ (qui lui-même renvoie vers Cautioneo).

Un prêt pour faciliter votre installation dans un logement

Afin de faciliter votre installation dans un logement dès cette rentrée scolaire, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a conclu, à titre expérimental, un partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires pour vous proposer un prêt d'aide à l'installation.

Si vous êtes fonctionnaire stagiaire, titulaire, ou contractuel en CDI, et si vous avez conclu un bail ou acquis un bien immobilier depuis moins de 6 mois, vous pouvez bénéficier d'un prêt de 2 000 € à 4 000 €.

Ce prêt est assorti d'un taux avantageux de 1%, et peut être remboursé sur une période de 2 à 4 ans. Vous pourrez utiliser ce prêt pour financer tout ou partie de vos frais de déménagement, votre dépôt de garantie, l'achat d'équipements ou des travaux.

Pour en bénéficier, cliquez LIEN vers site MENJ (qui lui-même renvoie vers CSF).